



3 Septembre 2020 : Négocier le télétravail à France Télévisions

Ça commence aujourd'hui !

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Depuis le mois de mars, de nombreux salariés de France Télévisions font l'expérience du travail à distance, et des tâches qui jusque-là semblaient nécessiter la présence sur site ont pu être effectuées depuis chez soi. Un télétravail contraint, improvisé, pas toujours dans de bonnes conditions. Un télétravail qui ne s'arrêtera pas demain, du fait de la situation sanitaire, mais aussi du souhait de salariés désireux de continuer à travailler en alternance sur site et depuis chez eux. Rappelons que le télétravail ne doit pas être imposé au salarié – mais aussi que l'entreprise n'est pas obligée de répondre favorablement à la demande d'un salarié souhaitant télétravailler !

SEPT 2020

A France Télévisions, un texte annexé à l'accord QVT pose des règles cadrant le télétravail. Mais cela ne suffit pas. La CFDT a donc demandé et obtenu l'ouverture d'une négociation, pour repenser le télétravail et en fixer les règles.

De quoi devons-nous parler ?

- Du bilan de la pratique du télétravail pendant le confinement, pour imaginer une procédure d' « urgence » de télétravail en temps de pandémie, d'événement météo ou naturel grave, d'accident industriel ou encore de pic de pollution.
- Des activités permettant le travail à distance, et les conditions dans lesquelles celui-ci peut s'exercer. Quel matériel et quels outils numériques, quelle indemnité pour le salarié, quels droits et devoirs ? Quelle formation, pour les salariés, pour les chefs de service qui doivent gérer des équipes « éclatées » ?
- De l'autonomie des salariés dans leur organisation du temps de travail, de leur charge de travail, du contrôle par l'entreprise de leur activité.
- D'une procédure qui permette à ceux auxquels le télétravail serait refusé de comprendre ce refus, de le contester devant une commission paritaire direction / OS avec un réel pouvoir de décision, pour éviter tout arbitraire.
- Des conséquences du télétravail sur les collectifs, sur les espaces de travail sur site. Cela suppose donc aussi de parler « open-space » ou encore « bureaux nomades » ; de donner un sens au « bien-être » au travail, qui passe aussi par la conception des espaces de travail dans les sites de France Télévisions.

Nous voulons aussi engager le débat sur la décentralisation de certaines de nos activités : le télétravail conjugué à l'existence de sites historiques de France Télévisions en région et en Outre-Mer doit permettre un report de certaines activités vers la « France périphérique » !

**De l'ambition et pas d'a priori, c'est la position de la CFDT
Dans l'intérêt des salariés, des collectifs de travail, et de l'entreprise.**

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



Nos Délégués syndicaux centraux

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : 01 56 22 88 21